

PARCOURS APRES L'ECOLE

Du vendredi 2 septembre 2022
au vendredi 17 février 2022

Nom et prénom enfant		Date de naissance :	
Ecole	DECOUR A	Niveau scolaire Septembre 2022	CP/CE1
Nom du responsable		Téléphone	

① Notez les vœux par ordre de préférence, un vœu et un jour par ligne. Priorisez l'activité et pas le jour
Les propositions, qui correspondent au niveau scolaire de votre enfant, sont recensées dans le dans le tableau grisé en bas de page.

	L'ACTIVITE	Jour de la semaine
<i>Exemple :</i>	<i>Boxe</i>	<i>jeudi</i>
<i>Exemple :</i>	Espace de loisirs	lundi
Vœu 1		
Vœu 2		
Vœu 3		
Vœu 4		
Vœu 5		
Vœu 6		
Vœu 7		
Vœu 8		
Vœu 9		
Vœu 10		
Vœu 11		
Vœu 12		

Je souhaite que mon enfant fréquente au moins _____ études.

J'ai besoin impérativement d'un mode de garde **OUI** ; **NON**

Observations des parents :

Cette fiche est à remettre complétée à l'enseignant de votre enfant du

Un animateur vérifiera votre demande et vous signerez une liste d'émargement.

Si votre enfant n'obtient pas l'atelier demandé, et si vous n'avez pas choisi l'inscription aux études dirigées, il sortira de l'école à 16h30 après la classe.

J'ai pris connaissance des conditions d'attribution ou d'annulation des places et de tarification (au verso).

Signature des parents :

Signature de l'enfant :

----- Cadre réservé à l'administration - Ne rien inscrire -----

Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Espaces loisirs	Espaces loisirs	Espaces loisirs	Espaces loisirs
Magie	"Les petits scientifiques"	Rollers	Théâtre
Multisport*	Arts du Cirque	« Plante tes graines »	Création de bijoux
Jeux et aide aux devoirs	Jeux et aide aux devoirs	Jeux et aide aux devoirs	Jeux et aide aux devoirs
Etudes	Etudes	Etudes	Etudes

Atelier sportif *

Après-école et crise sanitaire

Dans le cadre de la préparation du dispositif « après l'école » du second semestre (du vendredi 2 septembre au vendredi 17 février 2023), la Direction de l'Action Educative continue de proposer des parcours éducatifs et ludiques autour d'ateliers de qualité dont l'offre et l'organisation s'adaptent aux contraintes sanitaires.

Ceux-ci se dérouleront en tenant compte des exigences du protocole sanitaire : limitation du brassage d'enfants d'écoles et de niveaux différents, application des gestes barrières et port du masque, nettoyage et désinfection des locaux et des matériels, limitation des regroupements des familles à l'extérieur des bâtiments.

Afin de répondre à ces exigences, tout en assurant une stabilité organisationnelle, nous vous invitons, à titre **exceptionnel**, à construire le parcours de votre enfant autour de trois pôles :

- **l'espace loisirs** avec des ateliers culturels, sportifs, scientifiques et ludiques
- **le travail scolaire** avec étude dirigée
- **du sport**

Des permanences seront organisées par les équipes d'animation afin que vous puissiez déposer le formulaire d'inscription ci-joint et répondre à vos questions.

Comment les activités sont-elles attribuées ?

La commission éducative du parcours après école composée de représentants des équipes d'animation d'enseignants, des associations de Parents d'élèves et d'agents administratifs procèdera à l'attribution des places.

Après attribution de toutes les places, les enfants qui n'auront obtenu aucune activité seront notés sur liste d'attente (hors études) :

> Les critères d'attribution :**Par semaine les enfants peuvent s'inscrire au maximum :**

- Aux ateliers sportifs 1 soir par semaine ;
- L'inscription à l'étude n'est pas limitée. Nous vous conseillons d'inscrire les CP et les CE1 au maximum 3 soirs par semaine,
- L'inscription aux espaces loisirs n'est limitée que par la capacité des locaux.
- À deux jeux et aide aux devoirs

La commission ne prend pas en compte les fratries ou les organisations personnelles.

Inscription administrative et facturation

Le passeport de votre enfant vous sera adressé, la facture vous sera adressée dans le courant du semestre avec le délai de règlement indiqué. Le tarif appliqué sera fonction de votre carte famille 2022, sans quotient lors de la facturation, le tarif maximum sera appliqué sans recours ultérieur.

Si vous souhaitez annuler l'inscription à une activité, vous devez le faire par écrit **avant le 23 septembre inclus**. Le courrier d'annulation est à remettre aux agents de la mairie de quartier du Parc.

Après ce délai, aucune annulation ne sera acceptée.

L'attribution de places qui se libèrent est prioritairement proposée aux enfants inscrits sur liste d'attente lors de la commission.

Pour tous renseignements complémentaires, l'équipe du centre de loisirs des Fontenelles et le directeur de l'école Decour A sont à votre écoute.

ACCUEIL DE LOISIRS
Fontenelles : 01.41.37.03.54

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
Decour A : 01.49.03.79.06